Association Foncière Pastorale De Lanchatra Mairie 38520 Saint Christophe en Oisans N° SIRET: 293 801 726 000 10

EXTRAIT N° 2021-02 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT Séance du 8 avril 2021

Le Syndicat, formé de 3 membres titulaires dûment convoqués, s'est réuni à Saint Christophe en Oisans, le 8 avril 2021 à 10h30

Syndics présents :

Titulaires: PAQUET Eliane, BELLINTANI Yvonne, DUCRET Yannick.

soit 3 présents Suppléants:

soit 3 syndics dont 3 voix

Syndics représentés : 0

Syndics absents: 0

formant la majorité des membres, sous la présidence de PAQUET Eliane, Présidente et ayant désigné DUCRET Yannick comme secrétaire de séance, a pris la délibération suivante :

VOTE DU BUDGET 2021:

La présidente :

PROCEDE à la lecture article par article des sommes portées au budget 2021 :

> Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de : 3 212.61 €

Le syndicat, après avoir délibéré :

- VOTE le projet de budget 2021 accompagné du rapport explicatif du président ;
- DONNE POUVOIR à son Président pour :
 - a) transmettre le budget au représentant de l'État,
 - b) engager et régler les dépenses prévues au budget 2021.

Résultat du vote :

Contre:

0

Abstention:

0

Pour:

Le budget 2021 est voté par 3 voix pour les 3 membres présents ou représentés.

La Présidente

PAQUETCEHAPON FONCIERE

PASTORALE

DE LANCHATRA

Syndic de l'AFPA **DUCRET Yannick**

Conformément à l'article 40 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, la présidente certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son affichage au siège de l'association ou de sa notification le : 30/03/2021